

222C2326
FR0010478248-FS0816

7 octobre 2022

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ATARI
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 7 octobre 2022, la société de droit américain (Etat du Colorado) Irata LLC¹ (7424 S University Blvd Unit E #207, Centennial, Colorado 80122, USA), a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 octobre 2022, le seuil de 25% du capital puis le 4 octobre 2022 le seuil de 25% des droits de vote de la société ATARI, et détenir respectivement à ces dates 95 818 710 actions ATARI représentant autant de droits de vote, soit 25,05% du capital et 24,82% des droits de vote de cette société ; et 96 877 330 actions ATARI représentant autant de droits de vote, soit 25,33% du capital et 25,10% des droits de vote de cette société².

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition d'actions ATARI sur le marché dans le cadre du projet d'offre publique d'achat déposé le 28 septembre 2022 par Irata sur les actions de la société ATARI³.

Au 6 octobre 2022, Irata LLC détient 99 602 451 actions ATARI représentant autant de droits de vote, soit 26,04% du capital et 25,80% des droits de vote de cette société⁴.

¹ Contrôlée par M. Wade J. Rosen.

² Sur la base d'un capital composé de 382 534 286 actions représentant 385 976 949 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment D&I n°222C2263 du 28 septembre 2022.

⁴ Cf. notamment D&I n°222C2324 du 7 octobre 2022.